Sommaire

- Le Mot du Maire
- Finances
- Tourisme
- École et jeunesse
- Mouvements de personnel
- Travaux et projets
- Cimetière
- Environnement
- Infos CCPEVA
- Urbanisme Rappels

- APC
- Associations
- Évènements passés/agenda
- État civil
- Un peu d'histoire

Le Mot du Maire

Chers Vinzolais,

La rentrée des classes a eu lieu, comme à son habitude depuis maintenant 1 mois et demi.

Elle marque de son emprunte la fin des douceurs de l'été et annonce la riqueur des trimestres à venir.

Le jour de la rentrée des classes est le jour des enfants où chacun hésite et tangue entre appréhension et plaisir de retrouver les copains et les copines.



L'école est le lieu où l'on apprend à lire, à écrire, lieu d'enseignement et de connaissance, grâce au travail, oh combien estimable des enseignants.

Mais c'est aussi le lieu où l'on apprend à vivre avec les autres, où l'on apprend à respecter les autres.

Comme vous le savez, la Commune souhaite apporter tout son soutien à l'école : construction d'une salle de sieste (en cours) avec réfection de la cour, puis dans un futur proche, rénovation des classes existantes, et, selon l'évolution des effectifs dans les années à venir, un aménagement de nouvelles salles de classes est envisagé.

La sécurisation est également au cœur des préoccupations de vos élus. Des projets sont à l'étude afin de sécuriser certains secteurs (Chef-Lieu, route du Gavot, route de la Fin de La Croix notamment), des travaux dans le hameau de Vers les Granges étant en cours. Mais bien que les moyens mis à la disposition des maires pour réduire la vitesse des véhicules (création de carrefours, ronds-points, passages surélevés, zones 30...) soient efficaces, ils sont certes insuffisants compte tenu des dangers que constituent les excès de vitesse pratiqués par les automobilistes et motards inconscients, dans la traversée de l'agglomération.

Je vous laisse prendre connaissance des nouvelles de Vinzier dans ce nouveau numéro de LOU NOVES D'VINZI.

Vous y trouverez aussi des rappels à l'ordre dans certains domaines : le respect des règles nous permet en effet de vivre tous ensemble harmonieusement, dans un cadre de vie agréable pour tous.

Bonne rentrée scolaire à tous les enfants, parents et enseignants, belle année à tous et bonne lecture.

Le Maire, Marie-Pierre Girard



Finances (Bastien Flacon)



4 Augmentation des tarifs des services périscolaires :

La Commune voit ses coûts de fonctionnement des services périscolaires augmenter d'année en année. De 2019 à 2022, les élus n'ont pas répercuté ces augmentations sur les familles.

Le saviez-vous?

Coût total du service de cantine (encadrement, achat des repas, matériels...) : **73 283.63 €** *

Reste à charge pour la Commune après déduction des tickets repas : 36 420.83 € - soit : 5.14 €/repas

*Le cout du repas ne tient pas compte des charges en Gaz – électricité et eau.

Coût d'un repas à la cantine en 2022-2023 : 10,34 €

12,00 €	
10,00€	5,20 €
8,00 €	Reste à charge
6,00 €	des parents
4,00 €	5,14 €
2,00€	Pris en charge par
- €	la Commune

Dans un souci d'équilibre budgétaire et afin de prendre en compte l'augmentation d'environ 25,4 % du prix du repas acheté auprès du prestataire agréé et l'augmentation des charges salariales, le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme suit :

	2022-2023	
Cantine	5,20 €/repas	5,60 €/repas Soit 7,6 %
Garderie	2,00 €/h	2,30 €/h Soit 15 % *

^{* 2} personnes sont maintenant indispensables sur la $\mathbf{1}^{\mathsf{ère}}$ heure de garderie du soir.

Taxe foncière

Pour rappel, le montant de votre taxe foncière est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables votés, entre autres, par la Commune.

En 2023 la valeur locative cadastrale a subi une augmentation forfaitaire +7.1% (augmentation fixée par l'Etat)

La Commune de Vinzier a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en vigueur.



Ci-après les taux en vigueur sur la Commune :

Désignation	Pour mémoire Taux appliqué en 2022	Taux votés 2023	
Taxe Foncière (bâti)	29.05	29.05	
Taxe Foncière (non bâti)	58.07	58.07	
Taxe d'habitation	15.70	15.70	

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires



En 2023, la liste des Communes de France situées en « zone tendue » a été mise à jour. Ces zones présentent de très fortes tensions sur l'accès au logement.

La Commune de Vinzier est à présent inscrite dans ce zonage.

Afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, les communes ont la

possibilité d'instaurer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal de Vinzier s'est prononcé favorablement à la majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le nombre de résidences concernées à Vinzier est de 94.

La mesure entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Quelques dépenses d'investissement 2ème trimestre :



- Plantation de bois sur la forêt communale par l'ONF : 3 696 €
- Changement des volets roulants dans la classe des CE : 1 422 €
- Achat de mobiliers : chaises pour les classes de CM et de PS / MS : 2 301 €, armoires pour le secrétariat : 993 €, matériels pour les services techniques : 1 705 €, autolaveuse pour les ménages : 4 087 € et changement d'une caméra à l'Eglise : 1 380 €.
- Stade: installation de jeux et d'une table de ping-pong pour un montant de : 11 125 €.
- Immeuble La Savoyarde : La société Engie qui assure la maintenance des bâtiments a procédé au remplacement de la chaudière vétuste du rez-de-chaussée (maison de santé et ex-agence postale) pour un montant de 25 000 €.

A noter : Haute-Savoie Habitat a renouvelé la barrière bois du parking et commencé les travaux de réfection de crépis du rez-de-chaussée (reste les peintures).

Tourisme (André Vagnair)

Bilan de la saison touristique estivale

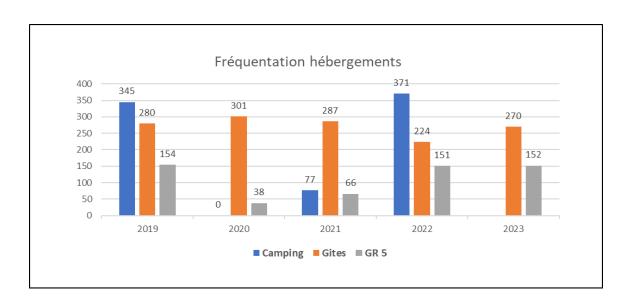
La saison touristique touche à sa fin et comme chaque année, il est temps de faire un point. Les données à disposition nous laissent entrevoir un retour des fréquentations habituelles des structures d'hébergement louées par la commune, voire une stabilisation du nombre de nuitées.



noter, que comme déjà signifié, le camping a été mis en location et nous ne disposons pas encore des chiffres de fréquentation. Néanmoins, les échanges établis avec responsable de la gestion du camping, nous laissent penser que la fréquentation a été bonne en termes de nuitées, puisque 1300 personnes ont été accueillies dont plusieurs groupes. Aménagement de la place de jeux, logements insolites, petits déjeuners avec produits locaux ont contribué à la satisfaction des clients, exprimés

par ailleurs par une notation sur Google passée de 2,7 à 4/5. Les efforts seront poursuivis pour améliorer encore les prestations offertes et qui sait, engager encore une employée en plus de celle qui a contribué au bon déroulement de la saison d'été.

Type hébergement	Nombre de nuitées				
, ype menergement	2019	2020	2021	2022	2023
Camping	345	0	77	371	-
Gites	280	301	287	224	270
GR 5	154	38	66	151	152



Ecole et Jeunesse (Gaelle Blanc)

L'école a retrouvé une activité depuis le lundi 4 septembre où 88 enfants ont fait leur rentrée scolaire à Vinzier

L'effectif global est en baisse par rapport à l'an dernier où l'on comptait 94 élèves inscrits.

Beaucoup de changements au niveau du corps enseignant sont à noter, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, Madame Emilie JACQUES, en provenance de l'école de Chevenoz où elle a enseigné pendant plusieurs années. Deux autres nouvelles enseignantes ont été nommées ainsi qu'une nouvelle ATSEM.



Les effectifs 2023-2024 se répartissent comme suit :

- Madame CISSE Carène encadre une classe de 21 élèves sur 3 niveaux. Seuls 6 petites sections ont intégré l'école cette année pour accompagner 11 moyens et 4 grandes sections. Elle est toujours accompagnée de Madame CABARET Régine.
- Madame HUGUENY Marie encadre quant à elle une classe de 20 élèves répartis sur 2 niveaux.
 11 grandes sections sont associées à 9 CP. Elle est aidée d'une nouvelle ATSEM, Madame HAUTEVILLE Jennifer.
- La classe de CE1-CE2 comptant 26 élèves répartis équitablement est pour sa part encadrée par Madame JACQUES Emilie les jeudis et vendredis et par Madame LACROIX Mathilde les lundis et mardis.
- Pour finir, l'effectif du groupe CM1-CM2 se porte à 21 élèves, encadrés par Madame REMILI Isabelle qui avait assuré l'intérim de direction l'année dernière.

L'ensemble du personnel enseignant est complété par Madame MAINGY Bénédicte, remplaçante rattachée à l'école de Vinzier. Elle pourra intervenir dans d'autres écoles et est là pour accompagner les 4 enseignantes nommées.

APE

L'Assemblée Générale de l'APE (Association des Parents d'Élèves) a eu lieu vendredi 29 septembre au soir.



Cette association a pour objectif : l'organisation de manifestations permettant une aide à la réalisation d'activités proposées par les enseignants (comme la participation aux frais de transports aux sorties scolaires, la prise en charge des billets d'entrées lors de visites ou l'achat de forfaits de ski...), ou autre loisir.

En effet, la Commune ne prend pas à sa charge les activités, hormis les frais de transports dans le cadre du savoir nager, la CCPEVA

prenant en charge les cours en piscine Forme d'O.

Le bureau de l'APE demeure motivé et a déjà défini des projets pour que vos enfants puissent profiter d'activités tout au long de l'année scolaire.

C'est pourquoi, il est demandé aux parents de se mobiliser et d'aider à l'organisation de manifestations et d'animations qui permettront le bon déroulement de ces diverses activités, sorties, spectacles ou gouters, comme par exemple lors du spectacle de Noël où les familles seront conviées (22 décembre 2023 à la salle des fêtes).

La prochaine animation de l'APE dans ce but sera organisée ce mardi 31 octobre au soir : Le Bal d'Halloween des enfants dans la salle des fêtes. Enfants de l'école et d'ailleurs seront les bienvenus avec leurs parents, amis, cousins, cousines, pour cette soirée !

Travaux

Les vacances de la Toussaint seront très importantes dans l'avancée des travaux de la salle de sieste adjacente à la classe de maternelle. Les travaux sont compliqués en présence d'enfants, un maximum de corps de métier va donc se côtoyer durant ces 2 semaines pour permettre la réception des travaux avant les vacances de Noël.



Ces travaux correspondent à la première tranche du projet

d'extension – rénovation du groupe scolaire pour lequel la Commune a reçu le soutien financier du Conseil Départemental de 300 000 € au titre du plan ruralité, de l'État pour un montant de 280 700 € au titre de la DETR 2022 et du Conseil Régional d'un montant de 150 000 €.

Souvenir de 1984

Vous reconnaissez-vous et les reconnaissez-vous ? une photo qui à bientôt 50 ans déjà!



Centre de loisirs

Situé dans les locaux de l'école de Saint-Paul-en-Chablais, le centre de loisirs du plateau de Gavot a accueilli durant l'été des enfants de toute provenance du territoire de l'intercommunalité. Le centre est ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires.

Pour toutes informations: www.centredeloisirs-paysdegavot.fr



Mouvements de Personnel (André Vagnair)

Personnel Communal:

- ♣ Cessation d'activité à la cantine de Mme Muriel BONNANS, remplacée par Mme Liliana BLANC.
- Départ de Mme Julie DELOT ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), remplacée par Mme Jennifer HAUTEVILLE.

Equipe Municipale:

- ♣ M. Alain BORDET a quitté l'équipe municipale, une réorganisation interne a ainsi été réalisée.
- M. John BECHET a été élu 3ème adjoint, en charge des travaux et de l'environnement, de la voirie, des bâtiments publics et des matériels.
- 4 M. Laurent ROHART est désormais conseiller municipal délégué à l'urbanisme.
- M. Gérard CHANEL a rejoint la commission urbanisme.
- ♣ Mme Monique CHAPPUIS est conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, services à la population, animation, culture et sports, et relations avec les associations.

Travaux et Projets



Les employés des services techniques ont terminé les travaux d'agrandissement du garage communal (travaux en régie, pour un montant de 21 418 €).

L'entreprise AXIMUM a renouvelé le marquage au sols des routes et l'entreprise EUROVIA a effectué des travaux d'émulsion sur les chemins les plus abimés.

Les travaux de sécurisation du hameau de Vers les granges sont quasiment terminés: des panneaux de signalisation sont à prévoir.



Cimetière

L'entreprise PFG a procédé à la relève des sépultures en terrain commun dont le délai de rotation était arrivé à expiration. Les sépultures en terrain non concédé situées dans le carré Ouest du cimetière ont été reprises par la Commune et les sépultures sans concession ont été inhumées dans un nouvel ossuaire communal. Le montant des travaux s'élève à 29 472 €)

Les services techniques ont participé avec l'aide de FNE (France Nature Environnement) 74, à une végétalisation dans des allées du cimetière : ratissage des graviers, griffage au croc, mis en place d'engrais organique puis semis de graines à la volée et plombage au rouleau.

Selon les résultats obtenus, cette expérience sera renouvelée dans d'autres secteurs du cimetière.



Cette initiative a lieu sous l'égide de l'APIEME : Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian)

Rappel: tous travaux entrepris dans le cimetière est soumis à demande d'autorisation de travaux en mairie (nouvelle stèle, aménagement de tombe, caveau...).

Espace en cours de végétalisation

« Patience ça pousse! »





Environnement (André Vagnair)

Adopte une chauve-souris, un insecticide naturel!

En France, toutes les chauves-souris sont insectivores : leur alimentation se compose d'insectes en tout genre.

1 chauve-souris, en 1 nuit, mange :

1/3 de son poids en insectes, soit

3 000 moustiques environ,

> Un véritable insecticide naturel



Comment accueillir des chauves-souris chez vous ? Comment réaliser facilement un abri pour chauves-souris ?

Pour avoir des réponses à ces questions et plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la CCPEVA : https://www.cc-peva.fr/3143-construire-un-abri-a-chauve-souris.htm

Infos de la CCPEVA

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES!





EN SAVOIR + 04 50 74 57 90 www.cc-peva.fr



LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE DÉCHARGE!

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER AUX POINTS D'APPORT:

Les cartons



Les encombrants, meubles, casseroles



Les objets volumineux, matelas



Les appareils électro-ménagers





AUCUN SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES NE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU SOL

LES CONSÉQUENCES:

- Insalubrité et problème d'hygiène autour des containers
- Risque de blessure pour les usagers et les agents de collecte
- Image négative de notre territoire
- Manque de respect envers les agents et les autres habitants
- Coût supplémentaire pour les contribuables
- Risque d'augmentation des impôts locaux

LES SANCTIONS DEPUIS LE I^{er} JANVIER 2018:

Tout dépôt sauvage autour des containers ou dans la nature constitue une infraction selon la loi.

Malgré les appels au civisme, les collectivités n'ont pas eu d'autre choix que d'appliquer des sanctions et ont associé la police et la gendarmerie afin de lutter contre ces incivilités.

- Le prix de l'infraction est de 68 € minimum jusqu'à 1500 € (selon le type de déchet)
- Les frais d'enlèvement des déchets par les agents seront également à la charge de la personne sanctionnée.

Les déchetteries à votre disposition

- Bernex > Champ de foire.
- Châtel > Pré-la-Joux.
- Champanges > ZAC de Darbon.
- La Chapelle d'Abondance.
- Lugrin > Route de Thollon.
- Vacheresse > La Revenette.
- Vinzier > Vers les Granges.
- Vongy (Thonon).



www.cc-peva.fr

Urbanisme (André Vagnair)

Rappels à l'ordre : demande de travaux obligée pour tous travaux

Nous constatons que des travaux sont réalisés ponctuellement sans autorisation par les administrés, faute de connaissance de la législation en cours ou parfois consciemment.

La réalisation de travaux n'est malheureusement pas sans contrainte car soumise à demande d'autorisation. Selon le type de travaux une **demande préalable (DP)** ou **un permis de construire (PC)** sera nécessaire.

D'autres situations nécessitent des demandes spécifiques et sont spécifiées ci-dessous :

- Permis d'aménager : permet de réaliser un aménagement (par exemple : opération de creusage ou de surélévation du sol, lotissement, aire de stationnement, terrain de sports ou loisirs)
- Permis modificatif : vous avez obtenu un permis de construire ou d'aménager pour réaliser des travaux et vous souhaitez apporter des petites modifications ?
 - Vous pouvez le faire en déposant un permis modificatif. Le permis modificatif ne constitue pas un nouveau permis.
 - Si les travaux sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis de construire.
- Permis de démolir : permet de démolir une construction sans réalisation d'une autre construction.

De même, la finalisation des travaux annoncés et entrepris doit être déclaré via le document ad hoc.

Rappel : les infractions au code de l'urbanisme constituent dans leur très grande majorité des délits et sont traitées par les juges du tribunal correctionnel (Code de l'urbanisme : articles L480-1 à L480-17). Aussi, nous encourageons vivement les personnes éventuellement concernées à régulariser leur situation.

Toutes les informations nécessaires sont à disposition sur le site de la mairie.

(<u>https://vinzier.com/demandes-durbanisme/contenu 9171.html</u>) ou peuvent être demandées auprès du secrétariat de mairie.

Important : Vous pouvez demander conseil avant tout dépôt de demande au CAUE : architecte conseil en prenant rendez-vous auprès de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

Agence Postale Communale

Depuis le 4 septembre 2023, l'agence postale a emménagé au 1^{er} étage de la mairie, au niveau du secrétariat de mairie.

Ce déménagement a pour but de réduire les coûts de fonctionnement (électricité, chauffage, et eau) mais aussi de permettre une mutualisation de services et une optimisation de personnel.

Une installation de prises électriques supplémentaires a été effectuée (1 800 €)

A noter : les horaires demeurent inchangés.

AGENCE POSTALE: ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h. Fermée les lundis

SECRETARIAT DE MAIRIE : ouvert les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les mardis et vendredis de 14h à 17h. Fermé les mercredis



Votre mission : livrer du bonheur!

LA POSTE RECRUTE DES FACTRICES ET DES FACTEURS EN CDI/CDD DANS VOTRE RÉGION.

Être témoin du bonheur de ses clients quand on leur livre un courrier, un colis ou apporte un service, c'est aussi ça être facteur!

Si vous cherchez un métier qui a du sens et que vous aimez vous sentir utile, rejoignez-nous!

Postulez sur laposterecrute.fr

Associations



Pour répondre aux besoins des habitants du territoire de la CCPEVA, les associations ADMR recrutent activement du personnel diplômé ou non qualifié et qui accepte de suivre un parcours de formation interne.

Vous interviendrez à proximité de votre domicile et serez un réel soutien quotidien pour nos aînés ou personnes fragiles du territoire.

Alors n'hésitez plus et envoyez-nous votre CV à recrutement@fede74.admr.org!



L'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian a pour vocation la préservation de l'environnement et des ressources en eaux du territoire de l'eau minérale naturelle Évian. Créée en 1992, l'APIEME est issue d'un partenariat public privé entre la société des eaux d'Evian et les 13 communes concernées par la ressource en eau Évian. L'association mène des actions concrètes avec les acteurs locaux pour concilier la préservation des ressources en eau avec le développement économique et touristique de tout un territoire.

Les actions de l'APIEME s'articulent autour de trois objectifs clés :

- Maintenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement
- Préserver les milieux naturels dont les zones humides
- Accompagner un développement territorial raisonné

La suppression des pesticides, la prairie fleurie, la réduction du salage en hiver sont autant d'actions permettant la préservation de l'environnement et des ressources en eau minérale et potable.

Important : Depuis 1995, l'APIEME apporte une aide financière aux habitants du territoire pour neutraliser et remplacer leur ancienne cuve à fioul enterrée.

Renseignements en mairie et site de l'APIEME : https://apieme-evian.com/document/procedure-de-subvention-pour-les-cuves-a-fioul

Reprise des activités

Association les Vienz'ys:

L'association LES VIENZ'Y propose chaque jeudi et chaque dernier vendredi du mois, des activités ludiques (belotte, jeux de sociétés...) mais aussi et surtout, chaque mardi, une sortie randonnée de deux heures environ sur les sentiers du Chablais.

Association des donneurs de sang bénévoles

Prochain don du sang : 2 février 2024 à Vinzier

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur le site www.ffdsb.org



Association de Gymnastique féminine

Gym en salle et yoga : reprise des cours le 11 septembre : les lundis de 19h à 20h et les mercredis de 17h30 à 18h30 et de 19h à 20h.

Evènements passés

8 MAI 2023:

commémoration de l'armistice mettant fin à la guerre 1939/45 devant le monument aux morts, avec la participation de nombreux écoliers et de l'Harmonie de Bernex.





1 JUIN 2023 : Promenade des mamans au Chaplin's world

Saint Pierre 2023:

1ère course de caisses à savons organisée par le comité des fêtes : succès garanti, à refaire!



A vos Agendas...





Repas des ainés avec animation : Dimanche 29 octobre 2023 à 12h00, à la salle des fêtes. Inscription en mairie avant le 20 octobre 2023.



Cérémonie du 11 novembre à 9h30 devant le monument aux morts, avec la participation de l'Écho de Gavot.



Bal d'Halloween organisé par l'APE mardi 31 octobre, salle des fêtes, pour petits et grands.



Tartiflette géante organisée par le Comité des Fêtes : Samedi 24 novembre salle des fêtes, en soirée.

État Civil

Il nous ont quitté...



12/04/2023 Jacqueline CÉRIA née BARATAY - 75 ans - Mérou

10/06/2023 Michelle GALLAY née BILLOUD - 77 ans - Chez Les Girard

12/09/2023 Josette AILLOUD - 78 ans - Cervens

Bienvenue à :

11/02/2023 Zoé SALOMON, fille de Laura SIMON et Fabien SALOMON - Chef-Lieu

06/06/2023 Isaac HERNANDEZ PLASENCIA, fils de Sara PLASENCIA FARINA et Eisnel HERNANDEZ RODRIGUEZ

La Lopie

16/09/2023 Yann BORNAND VAN RHIJN, fils de Valentine BORNAND et Ludwig VAN RHIJN - Chez Les Girard

20/09/2023 Lina CHATELAIN, fille d'Amélie JACQUIN et Julien CHATELAIN - Vers les Granges

Tous nos vœux de bonheur :

20/05/2023 Julien DUTRUEL et Adeline VALLEJO – Chef-Lieu 27/05/2023 Daniel APRAHAMIAN et Brigitte MARCE – Mérou



Au pays d'Evian ~ 1730

Extraits de l'ouvrage de Alain Guiraud

« Les marais au Pays D'Evian

Les marais les plus intéressants sont ceux rencontrés sur le plateau de Gavot.

Cette zone a été modelée au cours de l'ère quaternaire par l'action des glaciers. En effet, le plateau montre une série de légères dépressions, résultat de la fonte tardive des petits glaciers enchâssés dans une couche de sédiments épaisse de plusieurs centaines de mètres de profondeur par endroit, ceci explique la présence de lacs souterrains constituant un vrai gruyère. En surface, se multiplient tous les types de marais alpins, lacs, marais alcalins, prés marais humides ou tourbières acides. Sur le plateau, les zones humides représentent près de 700 journaux soit environ 230 hectares, et sur la totalité du Pays d'Evian, 1000 journaux, soit 270 hectares. La paroisse la plus humide est Saint Paul.

Ces milieux humides étaient un régulateur : en cas de sècheresse ils rechargeaient les nappes souterraines filtrant les eaux de surface. Trois cents ans plus tard, ils seront la richesse d'Evian et de sa région. A l'époque on ne parle pas d'impluvium mais les propriétaires entretiennent les marais pour récolter le foin dit de bœuf pour faire les litières. L'eau des lacs en hiver est exploitée pour la fabrication de la glace comme cela se fera jusqu'au début des années 1950.

Du mot marais, vient le terme maraicher : la culture intensive des légumes et des fruits apparut dans les zones marécageuses en bordure des fleuves.

A Vinzier, les marais et pré-marais, 84 parcelles pour une surface totale de 97 journaux. 49 propriétaires sur 22 mas, dont 12 parcelles à Mollies, 8 au Vernay et aux Rippes, 7 à Lyssalon et 5 au Rossay et Cluz. La plus grande à Fond, sous le numéro 567, d'une surface de 4 journaux, appartient à De Compeys François. La plus petite aux Rippes, sous le numéro 487, d'une surface de 43.7 toises, appartient à Bechet Paul feu André. »

La suite sur l'histoire de Vinzier dans un prochain numéro

Un peu d'histoire

(extraits du journal Le Dauphiné)

Tout est bon dans le cochon

Autrefois et jusqu'il y a quelques décennies, les familles villageoises achetaient et adoptaient un, voire plusieurs cochons à la fin de l'été (ceux-ci étaient achetés en chalet d'alpage). Nourris des restes, de châtaignes dans une mixture appelée « la poto » (mélange de choux, vielles patates...).

Au milieu de l'hiver, le charcutier ambulant orchestrait la cérémonie du « tuer le cochon » ; le jour venu, on s'arrangeait pour avoir le renfort de toute la famille et des voisins, invités à participer à cette rude journée.

Les couteaux étaient affutés quelques jours auparavant par le rémouleur, ambulant, pour le supplice sans douleur et la découpe.

Le sacrifice était rapide ; tué à l'aide du « merlin », tout de suite, le sang était prélevé pour faire le boudin : en ajoutant crème, assaisonnement dont chacun avait le secret, poireaux, oignons émincés pour remplir les boyaux (minutieusement lavés) avec un entonnoir. Le coup de main agile les nouait avant de les pocher.

Le cochon était alors dressé sur une échelle pour la découpe. La bête avait droit à une toilette funèbre minutieuse terminée par le rasage des soies de près.

Les abats quant à eux, précieusement conservés, hachés menu, aromatisés et mis en crépine formaient les atriaux...

Epaules, jambons, « penne » de lard, séjournaient au saloir puis mis au fumoir avec les saucissons et les saucisses aux choux pendant quelques temps.

Les museaux, oreilles, pieds entraient dans la composition de la « gelée » (pâté de tête).

Les côtelettes (ou cotis) étaient découpées.

La tradition voulait que par solidarité on offre une assiette de cochonnaille aux voisins, à partager en toute convivialité.

Tuer le cochon, et le transformer en charcuteries afin d'en assurer la conservation, était une pratique essentielle pour permettre la consommation de viande durant toute une année.



Contact mairie:

2 04 50 73 61 19

Site: www.vinzier.com

https://www.facebook.com/vinzier/